

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février à 19 heures 00, le Conseil municipal, également convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,  
8 février 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs – Fatima BENKHEIRA - Cyril BRUZZESE – Sylvie DESCHAMPS – Clémentine FIGUET – - Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE - –Annie MONNERY – Béatrice MOULIN MARTIN – Yannick PAQUE – Jean-Luc PETIT - Jean-Pierre PODKOWA – Emilie RATTON - Jessica ROSINET - Pascal ROUSSET – Kenan SOLMAZ - Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Maria-Dolorès THUDEROZ –Claude VARENNES– Jérémie VIAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :  
EN EXERCICE :27  
PRÉSENTS : 20  
PROCURATIONS: 05  
VOTANTS : 25  
POUR : 25  
ABSTENTION: 0  
CONTRE : 0  
N° 2024-06

Avaient donné procuration : Messieurs - Serge BERNARD (pouvoir à Jérémie VIAL ) Sébastien BIZET (pouvoir à Jean-Luc PETIT) – Willy GABRIEL (pouvoir à Kenan SOLMAZ) – Eliane GEOFFROY (pouvoir à Sylvie DESCHAMPS) – Patrick RAMON (pouvoir à Yannick PAQUE)

Étaient absents excusés : Messieurs –Yann FLAMANT –Ilyes TELALI –

Mme Sylvie DESCHAMPS a été élue secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Modification délibération 2023-11 (DETR sur accessibilité ERP)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les services de l'état n'ont pas pu gérer dans les temps le dossier déposé en 2023,  
Considérant que les montants étaient alors estimatifs et qu'une actualisation peut être faite,

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Valide** les montants de travaux suivants :

Travaux ou acquisitions		
Eglise : circulation intérieure	Devis Figuet	1 266,00€
Eglise : porte	Devis Proponnet	350.61€
Infirmierie Rugby : accès	Devis GMTTP	7 340,00€
Cimetière des Charmilles:circulation intérieure	Devis Marchand	2 635,00€
Tribune Rugby : cheminement, accès tribune, sanitaires et buvette	Devis GMTTP	40 130,00€
Cimetière des Abattoirs : circulation intérieure	Devis RDV	36 342,00€
COUT TOTAL PREVISIONNEL (HT)		88 063.61€

- **Approuve** le plan de financement suivant :

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	A préciser le cas échéant	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Fonds européens				0.00%
DETR		17 612.72€	17 612.72€	20.00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%

Autres aide état				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil Départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
<b>Sous total aides publiques</b>	<b>Taux de financement public</b>		17 612,72€	20,00%
Autres aides non publiques				
A préciser				
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>			0,00%	
Part de la collectivité	Fonds propres		70 450,89€	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		70 450,89€	80,00%
<b>TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)</b>			<b>88 063.61€</b>	

- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération

Le Maire

Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.